

Institut de Recherche sur l'Enseignement
Des Mathématiques

Marseille, le 26 mars 2014

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE GESTION DE L'IREM D'AIX-
MARSEILLE
26 mars 2014

Etaient Présents :

Mlle Stéphanie BIRBA	Secrétariat IREM d'Aix-Marseille
Mme Annie BROGLIO	Directrice adjointe
M. Jacques GINESTIE	Directeur de l'ESPE,
M. Olivier GUES	Co-directeur du département Mathématiques
M. François MOUSSAVOU	Représentant enseignant
Mme Florence NENY	Vice-présidente de la régionale de l'APMEP
M. Pierre PARIAUD	IEN-ETEG Maths-Sciences
M. Lionel VAUX	Directeur de l'IREM

Etaient représentés

M. Yvon BERLAND,	Président d'AMU à donner pouvoir à M. Jacques GINESTIE
M. Jean-Marc PONS	Doyen de l'UFR Sciences à donner pouvoir à GUES Olivier
M. Laurent NOE	IA-IPR, DAFIP à donner pouvoir à PARIAUD Pierre
M. Jacques PAPADOPOULOS	Directeur du CRDP à donner pouvoir à VAUX Lionel

Etaient absents sans représentation : 5

12 Membres présents ou représentés

Le Directeur ouvre la séance à 14h10

Ordre du jour :

- Approbation du PV du 02/10/2013 ;
- Élections des représentants au conseil de gestion ;
- Préparation de la fin du mandat du Directeur ;
- Groupes de travail et appel à projets,
- Point sur la mise à disposition des services d'enseignement de l'UFR Sciences en remplacement de la précédente convention, et sur la mise à jour de la convention entre l'IREM et le Rectorat,
- Présentation du rapport d'activité,
- Discussion.

Un tour de table est effectué. Lionel VAUX fait un point sur les absents, membres du Conseil : M. Fernand DIDIER est dorénavant retraité, Lionel VAUX préside le Conseil ; les cinq autres membres absents sont excusés et quatre d'entre eux ont donné pouvoir à d'autres membres pour ce conseil.

1. Approbation du PV du 02/10/2013.

Le PV a été approuvé à l'unanimité.

2. Les élections des membres du Conseil de gestion de l'IREM et du Directeur

Lionel Vaux rappelle que son mandat se terminera en septembre 2014, et il ne souhaite pas se représenter. Avant qu'un nouveau Directeur ne soit nommé par le président, il doit être proposé par le conseil de gestion, puis approuvé par l'ADIREM et le recteur. La dernière réunion de l'ADIREM en 2013-2014 a lieu du 19 au 21 juin.

Par ailleurs, le mandat des membres élus du conseil aurait dû se terminer au printemps 2013, mais les statuts de l'IREM étant en cours de révision, leur mandat a été prorogé jusqu'à la date des prochaines élections. Il est donc important d'élire rapidement les nouveaux représentants administratifs, de l'enseignement supérieur et de l'enseignement primaire et secondaire, afin que le renouvellement du conseil intervienne avant le 19 juin : le calendrier concernant l'organisation des élections est ainsi très serré.

Les statuts révisés ont été approuvés par le CA de l'Université d'Aix-Marseille le 28 janvier 2014. L'IREM doit maintenant préparer des arrêtés électoraux qui doivent être approuvés par le service juridique avant signature par le président.

La discussion porte sur le vote électronique, l'organisation d'un vote par correspondance étant particulièrement fastidieuse et coûteuse : l'édition d'enveloppes T est notamment soumise à une procédure de marchés publics, ce qui introduit un délai incompatible avec l'urgence du calendrier.

Lionel Vaux indique que, dans un dialogue précédent avec le service juridique d'AMU, le vote électronique nous a été déconseillé, car nous devrions auparavant faire expertiser la solution choisie par la CNIL, ce qui induit là aussi un délai impraticable.

Jacques Ginestié signale que l'ÉSPÉ a justement développé en interne une application de vote électronique, mise en œuvre pour les élections au conseil consultatif de l'École. En effet, l'ÉSPÉ doit prendre en compte la même contrainte que l'IREM : ses électeurs ne sont pas tous sur le même site. Le service informatique de l'ÉSPÉ peut se charger d'organiser

Campus de Luminy - case 901 - 163, avenue de Luminy - 13288 Marseille cedex 9 - Tél.04 91 82 94 87/90 91

Télécopie 04 91 82 93 43 - e-mail : dir@irem.univ-mrs.fr

<http://www.irem.univ-mrs.fr>

techniquement les élections à partir du moment où l'IREM donne tous les renseignements nécessaires (collèges électoraux avec adresses email et listes des candidats).

Olivier GUES demande si tous les modes de scrutins sont acceptables par le logiciel pour ces élections : il faut s'assurer que le passage d'un scrutin de liste à un scrutin plurinominal majoritaire est possible.

Le conseil se prononce à l'unanimité pour cette solution dans la mesure où elle serait applicable : le directeur est chargé de recueillir l'avis du service juridique.

Il est convenu qu'à défaut, un scrutin avec urne et bulletins physiques sera organisé à l'IREM le jour de l'AG de fin d'année.

3. Préparation de la fin du mandat du Directeur de l'IREM d'Aix-Marseille

Un appel à candidature à la direction de l'IREM a été lancé dans les départements de mathématiques et d'informatique. Annie BROGLIO est candidate à la fonction. Tous les animateurs usuels ont été consultés mais aucune autre réponse favorable n'a été reçue à l'heure actuelle.

Pour les candidatures des membres des enseignants du supérieur, du primaire et secondaire, des animateurs se sont proposés de manière informelle :

- Enseignants-chercheurs : Yves MATHERON, Christian MAUDUIT et Lionel VAUX se sont proposés. (*Note ajoutée lors de la rédaction de ce compte-rendu : Brigitte MOSSE avait également accepté de candidater*)
- Enseignants du primaire et secondaire : Pascal SABATE, Florence NENY et Jean-Marc ANGELETTI ont proposé leur candidature.

La question de la parité est soulevée. Florence NENY indique qu'elle n'est pas favorable aux politiques de quotas. La parité semble de toute façon difficile à imposer au sein du conseil de gestion, du fait de la forte proportion de membres de droit.

Un appel formel à candidatures aura lieu conformément à l'arrêté électoral dès qu'il sera validé.

4. Les groupes de travail

a) Discussion sur le groupe Informatique pédagogique au Collège :

Le conseil avait décidé de ne pas valider la reconduction de ce groupe lors de sa précédente réunion.

Jean-Luc MARI continue son implication à l'IREM dans les groupes ISN et Diffusion de la culture scientifique.

Lionel VAUX a invité Pascal SABATE à construire un projet orienté vers l'usage des TICE dans l'accueil des élèves à besoins particuliers. Concrètement un atelier sera proposé au colloque de l'ADIREM en juin, concernant les adaptations pédagogiques sur la base de supports visuels à destination des élèves à besoins particuliers. Il est possible que cette réflexion débouche sur une proposition de groupe, ou bien une implication dans la CII par exemple. Au niveau académique, Lionel VAUX souhaite que l'inspection indique d'éventuels groupes qui travaillent déjà sur des sujets proches, afin d'éviter la duplication des efforts.

b) Autres groupes :

Les groupes Lycée professionnel (rebaptisé Innovation, Expérimentation et Formation en Lycée Professionnel) et Suivi de la rénovation de la voie professionnelle (rebaptisé Rénovation de la voie professionnelle) ont amendé leurs projets et la composition de leur équipe en prenant notamment en compte les remarques du conseil.

Les membres de l'ancien groupe Statistiques et probabilités qui souhaitent proposer la création d'un nouveau groupe sur ce thème (en parallèle de celui monté par Hervé MILLIARD pour l'année en cours et centré uniquement sur l'édition des vidéos de formation) n'ont pas donné suite à la demande du conseil de préciser de nouvelles orientations.

c) Appel à projets :

Il faut convenir d'une date pour l'Assemblée Générale afin d'avoir les premiers jets de projets, qui seront discutés par le conseil avant l'été. Ce calendrier permettra de préciser et peut-être réorienter certains projets, afin que des versions finalisées soient proposées au conseil dès la rentrée.

Le Conseil de gestion décide que l'Assemblée générale de fin d'année se déroulera le 28 mai 2014. La prochaine réunion du Conseil de gestion est fixée au 10 juin 2014 à 14h30. Les élections des représentants au conseil de gestion seront organisées par vote électronique avant cette date ou bien, à défaut, elles auront lieu par un vote papier le jour de l'AG.

Ces dispositions sont approuvées à l'unanimité.

5. Point sur les services

Les conventions et accords entre la faculté des sciences et l'IREM, le Rectorat d'Aix-Marseille et l'IREM sont caducs et en cours de réécriture.

a) Convention entre l'Université d'Aix-Marseille, la Faculté des sciences et l'IREM d'Aix-Marseille :

Cette convention concerne les services d'enseignement. Elle est reconduite chaque année par accord tacite et répartit les services d'enseignement de la façon suivante :

- 1 service effectué par le Département Informatique ;
- 3 services effectués par le département mathématiques.

Cet accord doit être remis à jour. Un autre accord porte sur la mise à disposition de 192h de monitorat exclusivement destiné aux stages Hippocampe. La mise à jour sera l'occasion de les fusionner.

Il semble difficile actuellement d'avoir des services en informatique. Le département de mathématiques a par contre délibéré en faveur de la mise à disposition d'un service supplémentaire pour prendre en compte l'augmentation à la fois de l'offre (les enseignants-chercheurs) et de la demande (en formation).

Lionel VAUX indique avoir contacté le doyen, qui est favorable à une reconduction de l'accord, mais ne peut pas s'engager sur une augmentation des services mis à disposition.

Question d'Olivier GUES : Est-ce que les services pourraient être rééquilibrés ?

Le département mathématiques est très favorable et propose suivant les besoins de l'IREM et ses propres possibilités de mettre à disposition plus ou moins de services chaque année.

Lionel VAUX souligne qu'il faudra formaliser ce mode de fonctionnement dans la révision de l'accord.

b) Convention entre l'Université d'Aix-Marseille, Le Rectorat d'Aix-Marseille et l'IREM d'Aix-Marseille

L'actuelle convention liant l'IREM avec le rectorat est doublement caduque : les moyens mentionnés (HSE) ne sont plus adaptés (les activités de l'IREM font normalement l'objet de vacances) ; et elle date d'avant la fusion des universités. Son renouvellement est discuté au conseil depuis au moins trois ans.

Pierre PARIAUD rappelle qu'une convention entre l'Université et le Rectorat est en cours d'élaboration depuis la fusion. Les rapports de l'IREM et du rectorat devraient être intégrés au sein de cette convention, par le biais d'un avenant.

Jacques GINESTIE mentionne qu'avec la création de l'ÉSPÉ, une convention tripartite concernant l'Université, l'ÉSPÉ et le Rectorat doit fixer le cadre de leurs collaborations.

6. Présentation du rapport d'activités

Le rapport d'activité de l'IREM pour 2012-2013 est disponible et publié sur le site de l'IREM. L'avancement du calendrier de l'appel à projet (et donc du rendu du rapport d'activité des groupes) permettra de compiler le futur rapport d'activité de l'IREM dans des délais plus raisonnables.

7. Discussions

Lionel VAUX aborde la question de la diminution prévue des réunions des groupes de travail de l'IREM, au profit de visioconférences, dans un contexte où le rectorat cherche à réduire drastiquement les formations du PAF au niveau académique pour se concentrer sur des réunions de bassin. Il est clair qu'une des principales raisons de ce changement est la réduction des coûts engendrés par les frais de mission des stagiaires : la participation aux groupes de travail de l'IREM figurant au PAF, elle est soumise au même sort. Il semble toutefois intéressant d'essayer de tirer quelque chose de positif de cette situation : c'est l'occasion de systématiser l'usage de la visioconférence, en complément (plutôt qu'à la place) des réunions. Des tests de visioconférence pour les groupes sont en cours. Il est prévu de tester la plateforme m@gistère dans ce cadre.

François MOUSSAVOU rajoute que l'on touchera ainsi de nouvelles personnes (ex : enseignante avec enfants en bas âge qui ne peuvent se déplacer,...).

Pierre PARIAUD précise que la mise en œuvre de m@gistère est certainement trop lourde pour des réunions dépassant 1h30.

Selon Lionel VAUX, il faudrait des réunions physiques pour les enseignants du même secteur et un accès en visio pour les animateurs habitant loin.

Pierre PARIAUD ajoute que ce n'est pas qu'une question de coûts mais aussi pour éviter une désertification des lycées via des demandes de création d'OM.

François MOUSSAVOU demande s'il est possible d'avoir des OM sans frais car de nombreux enseignants souhaiteraient continuer à participer aux réunions le mercredi ou même le WE à partir du moment où ils ont des OM sans frais.

Pierre PARIAUD évoque la possibilité d'émettre des invitations plutôt que des convocations, qui répondraient à cette demande.

Lionel VAUX indique qu'il est a priori opposé à ce que le fait que les animateurs prennent à leur charge leurs frais de déplacement (peu d'entre eux demandent réellement des remboursements) soit institué en principe : proposer une solution de visio leur permettrait au moins de faire ce choix librement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Le Directeur de l'IREM d'Aix-Marseille
Lionel VAUX